

## Lettre d'information du député Thierry Michels

*Strasbourg, le 3 avril 2020*

Bonjour à toutes et à tous,

A nouveau, je choisis de m'adresser à vous en ces temps incertains. Je crois en effet qu'il est important d'entretenir le lien qui lie le député et les citoyens, car c'est la force de cette relation qui permet de relayer les problèmes et de les résoudre pour avancer ensemble. C'est cette solidarité, essentielle, qui nous permettra de sortir la tête haute de la rude épreuve que vous traversons.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement et la majorité parlementaire ont pris des mesures fortes. Dans cet esprit, je vous avais présenté la semaine dernière ces dispositions exceptionnelles et destinées à armer la France face à la pandémie de COVID-19. Nous sommes toutes et tous concentrés sur le soutien à notre système de santé, soumis à rude épreuve, et sur le traitement des conséquences, graves, que notre tissu économique est actuellement en train de subir.

Je tiens à nouveau à rappeler que nous prendrons nos responsabilités : le soutien économique sera à la hauteur des turbulences que nous connaissons. Il n'y aurait rien de pire qu'une crise économique d'une ampleur sans précédent succédant à la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui.

Cette dernière, malheureusement, est loin d'être terminée. Aussi, je souhaite rappeler à chacune et chacun d'entre vous que les règles du confinement décidé le 17 mars dernier continuent plus que jamais à s'appliquer. A l'heure qu'il est, ces règles mêlées aux gestes barrières sont nos meilleures armes pour lutter contre la propagation du virus. Le Gouvernement a toutefois entendu les critiques à l'égard de l'attestation au format papier, et dès lundi une attestation au format numérique, à présenter sur son smartphone, sera disponible ! De même, l'attestation n'est pas obligatoire pour les personnes malvoyantes aveugles, pour qui la carte d'invalidité est un justificatif suffisant en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

Par ailleurs, je souhaite rappeler aux petites entreprises, indépendants et professions libérales que depuis le 1<sup>er</sup> avril, elles peuvent solliciter l'aide du Fonds de solidarité. En cas de perte de 50 % du chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019, ce fonds donne droit à une prime de 1500 euros. Une prime supplémentaire pourra être accordée à partir de la mi-avril par les régions pour des entreprises subissant un impact encore plus important. Ce fonds de solidarité est un beau partenariat entre l'Etat, les régions et les compagnies d'assurance. Ces dernières y contribuent en effet à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros, et je les enjoins d'ailleurs à accroître cet effort financier à destination de nos entreprises.

L'épidémie de coronavirus a aussi des impacts sur notre système éducatif. Je constate depuis trois semaines le formidable engagement de notre communauté éducative pour assurer la continuité pédagogique et permettre à nos jeunes de continuer à engranger des savoirs. Ces derniers, pour les classes de troisième, première et terminale sont d'ordinaire évalués sur la base du brevet et du baccalauréat. Cette année, les traditionnelles épreuves sur table de la fin du mois de juin ne pourront se tenir, et c'est donc sur la base du contrôle continu que se calculeront les résultats du brevet et du baccalauréat. Seules les notes obtenues entre le mois de septembre et le début du confinement compteront. C'est inédit, mais c'est le choix le plus simple, le plus sûr et le plus juste pour permettre à nos élèves de finir sereinement l'année scolaire, quel que soit le scénario de déconfinement qui s'imposera.

Si cette crise sanitaire nous soumet à rude épreuve, elle donne aussi à voir ce qu'il y a de mieux dans une communauté humaine : la solidarité et l'inventivité au bénéfice de tous. J'ai ainsi pu constater que les Strasbourgeoises et les Strasbourgeois ne manquent pas d'imagination :

- L'Université de Strasbourg a mis des ordinateurs à disposition des étudiants confinés qui n'en possédaient pas
- Les centres socio-culturels continuent leur mission essentielle de façon dématérialisée, en relayant les messages de solidarité et de prévention
- Les boulangeries Au pain de mon grand-père offrent des viennoiseries aux personnels de santé

Je ne peux en citer que quelques-unes, mais je tâcherai d'en relayer sur mes réseaux sociaux tout au long de cette crise sanitaire. S'engager au service des autres est un bel exercice dont chacun ressort grandi. Pour celles et ceux qui souhaitent le faire, je vous invite à vous rendre sur ce site : [www.jeveuxaider.gouv.fr](http://www.jeveuxaider.gouv.fr).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter ainsi que mon équipe par téléphone ou par courriel à l'adresse suivante : [thierry.michels@assemblee-nationale.fr](mailto:thierry.michels@assemblee-nationale.fr). Je vous invite aussi à consulter mon site web, régulièrement mis à jour des derniers documents officiels relatifs à la pandémie : <https://www.thierrymichels.fr/index.php/covid-19>.

Bon courage à toutes et à tous,



Thierry Michels, député du Bas-Rhin, 1ère circonscription